

# BNP Paribas Fortis

## émet de nouvelles obligations à 5 ans en AUD

FLASH  
INVEST

Juin 2010

Document promotionnel



**BNP PARIBAS  
FORTIS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change

### Emprunt obligataire



5 ans



Dollar australien (AUD)



Droit au remboursement à 100% de la valeur nominale en AUD à l'échéance



Coupon annuel de 7% (brut)



Profil neutre à agressif



Précompte mobilier de 15%

Fortis Banque SA, opérant aujourd'hui sous la dénomination commerciale BNP Paribas Fortis, émet de nouvelles obligations libellées en dollar australien (AUD) et offrant un coupon annuel de 7% (brut) pendant 5 ans. Sur base du prix d'émission de 101,875%, le rendement actuariel est de 6,548% (brut).

### Le dollar australien (AUD)

L'Australie a été l'un des rares pays industrialisés à avoir échappé à la récession. La discipline budgétaire dont ont fait preuve les autorités australiennes ces dernières années a en effet permis au gouvernement de lancer un important train de mesures fiscales et de préserver ainsi le pays de la récession. Les efforts fiscaux ne se sont d'ailleurs pas concentrés seulement sur le court terme, mais ont été élargis à l'enseignement, aux infrastructures et à l'environnement.

A côté de la fiscalité, la politique monétaire a également contribué au sauvetage en réduisant en moins d'un an son taux directeur de 7,25% à 3%. Une stratégie qui a manifestement porté ses fruits.

Les chiffres de croissance de 2009 et ceux déjà publiés cette année confirment une reprise durable de l'économie australienne. Le marché de l'emploi a, lui aussi, bien résisté. Ces perspectives favorables ont amené la banque centrale à relever, en six étapes, son taux directeur à 4,5%. L'Australie est ainsi en train de se construire un bel avantage de taux par rapport à la zone euro, au sein de laquelle il n'est pas question de resserrement monétaire dans les prochains trimestres.

Un autre avantage – et non des moindres – de l'Australie est indiscutablement sa richesse en matières premières. Les exportations, entre autres de charbon, de minerai de fer et d'uranium vers l'Inde, le Japon et surtout la Chine, soutiennent les revenus, la croissance économique et le marché du travail. Cette combinaison de facteurs positifs offre un potentiel d'appréciation au dollar australien. (Source BNP Paribas Fortis)

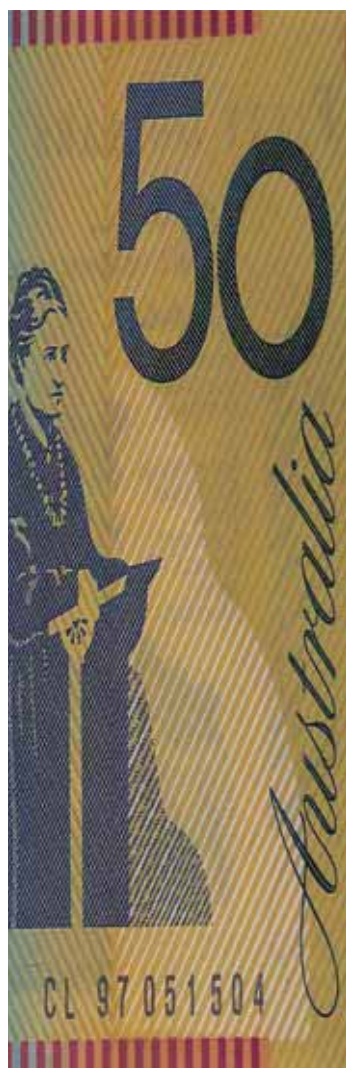
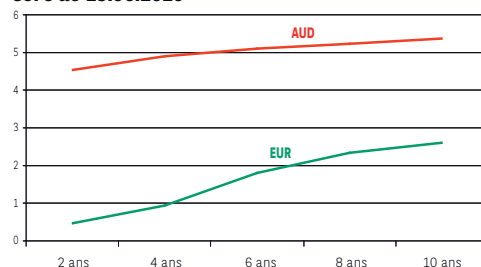


### Dollar australien (AUD)

Emis en AUD, cet emprunt est donc soumis au risque de change.

Ceci implique qu'à l'échéance, les investisseurs pourraient recevoir un montant en euro inférieur ou supérieur au montant en euro initialement investi.

Courbe des taux australiens et de ceux de la Zone euro au 15.06.2010



### Comment souscrire?

Le présent document est rédigé dans le cadre de l'offre publique en Belgique. Les restrictions de vente applicables aux obligations émises sont reprises dans le Prospectus (voir au verso).

**La période de souscription court du 16 juin à 9h au 29 juillet 2010 à 16h.**

Une clôture anticipée est toutefois possible en cas de modification des conditions de marché ou de sursouscription.

### Pour en savoir plus ou pour souscrire:



aux guichets de toute **agence BNP Paribas Fortis**



via **Phone banking** (au 02 433 40 32)



via **PC banking** et sur le site [www.bnpparibasfortis.be](http://www.bnpparibasfortis.be) (dans Epargner et placer).

# Principales caractéristiques de cette émission



Description

**Emetteur:** Fortis Banque SA, opérant sous la dénomination commerciale de BNP Paribas Fortis.

**Rating:** A1 (Moody's) / AA (Standard & Poor's) / AA- (Fitch).

Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une obligation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

## Titres

- Valeur nominale: 2.000 AUD.
- Montant de l'émission: minimum 15 millions AUD.
- Code ISIN: BE6000886786 - Série 644.
- Titres non subordonnés, scripturalisés représentés par un titre collectif, régis par le droit anglais.
- Cotation: ces obligations seront cotées sur la Bourse de Luxembourg (voir "Risque" ci-dessous, notamment le risque de liquidité).



Devise

## Dollar australien (AUD)

Emis en AUD, cet emprunt est donc soumis au risque de change. Ceci implique qu'à l'échéance, les investisseurs pourraient recevoir un montant en euro inférieur ou supérieur au montant en euro initialement investi.



Profil d'investisseur

Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis, ces titres sont destinés à l'investisseur présentant un profil de risque **neutre à agressif**. Ils peuvent néanmoins convenir pour des portefeuilles diversifiés répondant à un autre profil. Plus d'informations sur les profils de risque sur [www.bnpparibasfortis.be](http://www.bnpparibasfortis.be) (dans Epargner et placer).

Il est recommandé aux investisseurs de vérifier si cet investissement est approprié compte tenu, notamment, de leurs connaissances et de leur expérience en matière financière, de leurs objectifs d'investissement et de leur situation financière. En cas de doute, ils sont invités à consulter un conseiller en placements de BNP Paribas Fortis.



Durée

**Date d'émission et de paiement:** 3 août 2010.

**Echéance:** 3 août 2015, ce qui correspond à une durée de 5 ans.

**Prix de remboursement:** 100% de la valeur nominale en AUD à l'échéance.



Rendement

- L'investisseur recevra chaque année un coupon de 7% (brut).
- Les intérêts sont payables annuellement à terme échu, le 3 août de chaque année et pour la première fois le 3 août 2011.
- Le rendement actuariel brut sur prix d'émission s'élève donc à 6,548%.



Frais

**Prix d'émission:** 101,875% de la valeur nominale (incluant une commission de 1,875% à charge de l'investisseur particulier).

**Service financier:** gratuit auprès de l'agent payeur BNP Paribas Fortis en Belgique.

**Conservation des obligations en compte-titres:** gratuite en Compte-titres BNP Paribas Fortis.



Fiscalité

**Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique:** les revenus de titres de créances étrangers encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 15%. Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

**Taxe sur opérations de bourse (TOB):** pas de TOB sur le marché primaire; TOB de 0,07% à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (maximum 500 EUR par opération).



Risque

Outre le risque de perte sur la devise décrit ci-dessus, le détenteur d'une obligation supporte le risque de ne pas retrouver son capital à l'échéance en cas de défaut de l'émetteur. Par ailleurs, le cours de l'obligation peut fluctuer en fonction de différents facteurs tels que la santé financière de l'émetteur, l'évolution générale des taux d'intérêt et la volatilité des marchés. Rien ne garantit en outre le développement d'un marché actif permettant la négociation de ces titres. Le marché peut s'avérer limité et peu liquide, et il n'est pas possible de prévoir les cours auxquels ces titres pourront y être négociés. L'investisseur qui voudrait vendre ses titres avant leur remboursement devra donc les vendre au prix du marché. Celui-ci pourra être inférieur ou supérieur à la valeur nominale.

Pour obtenir plus de détails sur les facteurs de risque, les investisseurs sont invités à lire attentivement le Prospectus (voir ci-après) et à considérer la décision d'investir dans les obligations à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises et, plus particulièrement, des informations mentionnées dans la section "Facteurs de risques". Il leur est aussi recommandé de consulter notre "Brochure d'information - Instruments financiers" disponible en agence ou sur le site [www.bnpparibasfortis.be](http://www.bnpparibasfortis.be) (dans Epargner et placer).



Documentation

Le prospectus de base daté du 17 juin 2009, approuvé par la CSSF, et les Final Terms datées du 15 juin 2010 (ensemble le "Prospectus") sont disponibles aux guichets de toute agence BNP Paribas Fortis, auprès du Service Clients au 02 433 40 32 ou sur le site [www.bnpparibasfortis.be](http://www.bnpparibasfortis.be) (dans Epargner et placer). Un résumé en français du prospectus de base est également disponible.

Un nouveau prospectus de base sera disponible vers le 17 juin, les investisseurs en seront informés par notice sur le site internet [www.bnpparibasfortis.be](http://www.bnpparibasfortis.be) (dans Epargner et placer). La publication de ce nouveau prospectus pendant la période de souscription laissera aux investisseurs la possibilité de retirer leur ordre d'achat pendant 2 jours ouvrables à partir de la publication de ce nouveau prospectus.

**Ce document est une information à caractère promotionnel, produite et distribuée par Fortis Banque SA. Il ne constitue ni du conseil en investissement ni de la recherche en investissement. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements. Bien que Fortis Banque ait pris toutes les mesures raisonnables afin de garantir l'exactitude des informations contenues dans ce document, ni Fortis Banque ni aucune personne qui lui est liée ne pourront être tenues pour responsables des éventuels dommages et coûts directs ou indirects qui résulteraient d'une décision prise sur la base de ce document, sauf en cas d'informations trompeuses, inexactes ou contradictoires par rapport au Prospectus.**